

| | | |
|---|-------------------|--|
|  | | République Française |
| | | Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève |
| | | Extrait du registre des délibérations |
| | | Communauté de communes du Clermontais |
| Date de la convocation | 20 juin 2017 | Séance du : 28 juin 2017 |
| | <u>Votes : 37</u> | L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes à PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX |
| Présents : 30 | Pour : 37 | |
| Absents : 8 | Contre : 0 | |
| Représentés : 7 | Abstention : 0 | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Laurent DUPONT (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Syndicat mixte d'énergies du Département de l'Hérault « Hérault Energies » - Modification de la composition de la Commission consultative entre le syndicat et les EPCI inclus dans le périmètre du syndicat – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant –

Monsieur REVEL informe les membres du conseil communautaire que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre le syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Il précise que le syndicat mixte d'énergies du Département de l'Hérault, « Hérault Energie » est concerné par cette disposition en sa qualité d'AODE, de même que la Communauté de communes du Clermontais, dont le territoire est partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission a depuis été instituée mais la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a, depuis le 1^{er} janvier 2017, recomposé le paysage de l'intercommunalité dans l'Hérault.

Chaque EPCI doit ainsi délibérer à nouveau pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette commission.

Il convient donc :

- De rapporter la délibération n°2015.12.09.03 du 09 décembre 2015
- De désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Communauté de communes du Clermontais au sein de cette commission.

Pour mémoire, le Conseil communautaire avait désigné :

Membre titulaire :

Monsieur Bernard FABREGUETTES

Membre suppléant :

Monsieur Jean COSTES

Monsieur REVEL demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour ce poste de membres titulaire.

Se déclarent candidat :

Membre titulaire :

Monsieur Bernard FABREGUETTES

Membre suppléant :

Monsieur Jean COSTES

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire

DESIGNE le représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein de la commission consultative du Syndicat mixte d'énergies du Département de l'Hérault « Hérault Energies » :

Membre titulaire :

Monsieur Bernard FABREGUETTES

Membre suppléant :

Monsieur Jean COSTES

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170705-2017-06-28-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017